

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT**

**THÉORIE ET MÉTHODE BIDISCIPLINAIRE  
FPD8000 (GROUPE 30)**

**Olivier Barsalou & Anne-Marie D'Aoust  
HIVER 2026**

**Horaire du cours:** Mercredi, 9:30 – 12:30, local R-3465

**Enseignant.es:** Olivier Barsalou & Anne-Marie D'Aoust

**Disponibilités des enseignant.es:** Sur rendez-vous

**Courrier électronique:** [barsalou.olivier@uqam.ca](mailto:barsalou.olivier@uqam.ca) & [daoust.anne-marie@uqam.ca](mailto:daoust.anne-marie@uqam.ca)

**COMMUNICATIONS AVEC LES ENSEIGNANT.ES**

- Les courriels doivent toujours être envoyés aux deux enseignant.es.
- Prévoyez un délai de réponse d'au plus 48h à tous vos envois par courriel.
- Nous ne répondons pas aux courriels durant le weekend ni après 17h00 en semaine.
- **Si votre message concerne un élément du cours, avant d'appuyer sur *envoyer*, essayez de répondre à la question que vous vous posez.**
- N'hésitez surtout pas à utiliser la page Moodle du cours pour partager vos questions avec vos collègues.

**DESCRIPTIF GÉNÉRAL DU COURS**

Ce séminaire a pour objectif d'introduire les personnes étudiantes de la concentration politique internationale et droit international aux enjeux théoriques et méthodologiques du travail bidisciplinaire. De plus, le séminaire vise à introduire aux méthodes de la science politique et des sciences juridiques dans la perspective de la réalisation du travail de recherche dirigé. Il pourra servir à poser les jalons de ce travail de recherche.

**APPROCHE PÉDAGOGIQUE**

---

« Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de savoir qui je suis. Ce qui fait l'intérêt principal de la vie et du travail est qu'ils vous permettent de devenir quelqu'un de différent de ce que vous étiez au départ. »

- Michel Foucault

Ceci est *votre* séminaire<sup>1</sup>.

Ce séminaire repose sur la prémisse que la salle de classe n'est pas seulement un lieu où vous allez apprendre des choses *sur* le monde: il s'agit aussi d'un lieu où vous apprenez *comment* entrer en relation avec le monde qui vous entoure et questionner son fonctionnement, ainsi que les règles qui le régissent.

Comme le souligne la féministe Cynthia Enloe, la curiosité intellectuelle n'est pas le résultat d'un processus passif: « Être curieux requiert de l'énergie. Que certaines idées reçues semblent aussi attirantes doit donc être le résultat d'une forme déformée de conservation d'énergie. Si on tient pour acquis que quelque chose

---

<sup>1</sup> Ce syllabus s'inspire de syllabus antérieurs préparés conjointement avec ma collègue, la professeure Anne-Marie D'Aoust. Je la remercie de m'autoriser à réutiliser certains matériaux qu'elle a elle-même préparés au fil des années et/ou que nous avons préparés conjointement depuis 2018.

est “naturel” ..., on économise notre énergie mentale. ... Le résultat: nous imaginons qu’il n’y a rien à étudier. »<sup>2</sup>

Qu’est-ce que cela implique pour vous? Cela implique qu’apprendre n’est pas l’équivalent d’un événement sportif auquel vous assistez en tant que spectateurs passifs: il s’agit plutôt du résultat d’une dynamique d’échange et de travail entre vous, vos pairs et nous. Cette approche présuppose que votre apprentissage est le résultat de la *dynamique* d’échanges et de collaboration qui s’établira entre nous tous, plutôt que de votre réception passive du matériel que nous vous proposons et auquel vous serez confrontés. Notre rôle consiste donc surtout, dans le cadre de ce séminaire, à *créer un espace* où:

- 1) vous vous sentirez à l’aise pour poser des questions sur la matière couverte;
- 2) vous serez amené.es à être réflexives et réflexifs par rapport à votre conception des relations internationales et du droit international ;
- 3) vous serez amené.es à sortir de votre zone de confort et à élargir vos horizons dans votre étude et compréhension des problèmes et enjeux tels qu’ils traditionnellement compris et appréhendés en relations internationales et en droit international.

L’importance accordée à cet effort intellectuel (être curieux requiert du temps et de l’énergie!) et à la dynamique d’échanges qui en résulte nécessairement est reflétée dans les modalités d’évaluation. **Ainsi, 50% de votre note globale est liée au travail fait en classe et en lien avec les lectures obligatoires.**

## **OBJECTIFS GÉNÉRAUX**

---

### **De façon générale, le cours vise :**

- À consolider la connaissance des enjeux ontologiques et épistémologiques de la recherche interdisciplinaires en sciences sociales, en sciences humaines et en droit;
- À développer des capacités d’analyse, de recherche et de communication en contexte interdisciplinaire;
- À comprendre concept de « risque » dans une perspective interdisciplinaire.

### **De façon plus spécifique, le cours vise :**

- Apprendre « à lire » en sciences sociales : au-delà d’identifier les arguments principaux des textes, il s’agit de faire une démarche dé qui cherche à comprendre où les textes se situent dans un champ donné, ce qui « exige de poser des questions dont les réponses ne sont pas toutes directement dans le texte, mais peuvent soit se trouver ailleurs, soit se déduire logiquement et conceptuellement du texte lui-même »<sup>3</sup>. Cela implique aussi de se donner l’espace pour être possiblement transformé.es par les textes;
- La connaissance, dans une perspective critique ,de l’histoire, des conceptions et des modalités de gestion du risque dans les relations internationales;
- La maîtrise d’enjeux théoriques et méthodologiques liés à l’élaboration d’un projet de recherche en contexte interdisciplinaire.

---

<sup>2</sup> Cynthia Enloe (2004) *The Curious Feminist: Searching for Women in A New Age of Empire*, Berkeley: University of California Press, p. 1.

<sup>3</sup> Simon Tremblay-Pépin, *Savoir lire en sciences humaines*, École d’innovation sociale Elisabeth Bruyère, Université Saint-Paul, Ottawa, 9 janvier 2026. Disponible (en ligne) : <https://crits.ustpaul.ca/crits/blogue/savoir-lire-en-sciences-humaines/> (9 janvier 2026).

## **ENGAGEMENT MUTUEL**

---

La réussite d'un séminaire et les bénéfices que vous en retirerez sont le résultat d'une dynamique entre les professeur·e·s et les étudiant·e·s où les responsabilités sont partagées. En ce sens,

Comme étudiant·e·s, vous pouvez vous attendre à ce que

- Nous arrivions aux cours préparés et à l'heure;
- Nous soyons disponibles et à votre écoute concernant toute préoccupation ou toute question que vous pourriez avoir sur la matière abordée en classe;
- Nous vous remettons les travaux et les évaluations corrigés et commentés dans un délai raisonnable (maximum deux semaines après la remise);
- Nous vous respectons comme interlocuteurs·trice·s intellectuel·le·s ayant quelque chose à nous apprendre sur les relations internationales et le droit international;
- Nous soyons présents dans le cadre du cours, physiquement comme intellectuellement (nous considérerons sérieusement vos questions et points de vue sur le matériel présenté, nous ne prendrons pas de textos ou d'appels téléphoniques pendant le séminaire, sauf pour des urgences majeures, et nous n'effectuerons pas d'autres tâches autres que celles prévues pendant les activités prévues dans le cadre du cours).

Comme professeurs, nous nous attendons à ce que

- Vous arriviez aux cours préparé·e·s et à l'heure (vous devez avoir accès aux lectures assignées en classe et celles-ci doivent avoir été complétées AVANT le cours). Les retards fréquents seront pénalisés dans l'évaluation de la participation en classe;
- Vous participiez aux discussions en classe et dans les débats;
- Vous nous respectiez comme interlocuteur·trice intellectuel·le ayant quelque chose à vous apprendre sur les relations internationales et le droit international et que vous respectiez vos pairs, qu'ils soient en accord avec vous ou non;
- Vous soyez présents physiquement comme intellectuellement (vous tenterez d'évaluer les mérites et limites des textes dont nous discuterons, vous questionnerez ou débattrez de la qualité des interventions de vos collègues, vous ne prendrez pas de textos ou d'appels téléphoniques pendant le séminaire, sauf pour des urgences majeures, ni n'effectuerez d'autres tâches autres que celles prévues dans le cadre du cours).

## **DÉROULEMENT DES SÉANCES**

---

Chacune des séances de ce séminaire s'appuiera sur une discussion dynamique et approfondie en classe des lectures obligatoires. La formule séminaire du cours implique donc un engagement de la part des personnes étudiantes et conduit à s'investir positivement dans le cadre de toutes les activités d'apprentissage proposées. Ce séminaire est l'occasion de partager des réflexions, des points de vue et des interprétations entre personnes porteuses de regards différents. Il fera appel à votre esprit d'ouverture pour permettre un développement d'un dialogue riche et constructif.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Format	Pondération	Date
Participation en classe	20%	Toutes les séances
<b>Quizz (4)</b> (Chaque quizz = 10 QCM)	20%	Quizz 1 – séances 2-4   18 février 2026 Quizz 2 – séances 5-7   25 février 2026 Quizz 3 – séances 10-11   25 mars 2026 Quizz 4 – séances 12-14   15 avril 2026
Évaluation ChatGPT	10%	Remise sur Moodle pendant la semaine du 9 au 13 mars 2026 (bloc de 3h)
<b>Plan du travail de session</b> <b>(1500 mots)</b>	15%	Remise sur <b>MOODLE</b> le vendredi 27 février à 17h00
<b>Travail final</b> <b>(7000 – 9000 mots, seul ou en</b> <b>équipe de 2)</b>	35%	Remise de la version <b>PAPIER</b> en classe le mercredi 22 avril à 9h30

Ce séminaire suit la **Résolution DSP-2023-2024-41** du Département de science politique adoptée le 16 novembre 2023 relative à l'utilisation d'agents conversationnels d'intelligence artificielle. Cette résolution affirme que « l'utilisation de textes produits par des **agents conversationnels d'intelligence artificielle (IA) est interdite** sauf si expressément autorisée par l'enseignante, l'enseignant, auquel cas elle doit être mentionnée, expliquée et justifiée ». (**nous soulignons**).

## PLAN DU COURS ET LECTURES OBLIGATOIRES

Il n'y a aucun texte ou recueil à acheter. Sauf exception, les lectures sont toutes disponibles en format numérique sur la page Moodle du cours.

## SOMMAIRE DES SÉANCES

Le séminaire se décompose en trois blocs distincts mais interreliés :

- 1) **Bloc 1 (Séances 2-3)** – Mise à niveau, compréhension des implications d'une analyse interdisciplinaire et création d'un espace interdisciplinaire en classe;
- 2) **Bloc 2 (Séances 4-7)** – Analyse du risque comme espace interdisciplinaire: comprendre sa genèse, son fonctionnement logique, ainsi que ses implications théoriques, politiques et légales sur notre compréhension du monde;
- 3) **Bloc 3 (Séances 8-15)** – Analyses interdisciplinaires du risque selon plusieurs angles, avec différents cadres d'analyses, tous centrés sur l'enjeu de la semaine.

SÉANCES	DATE	THÈMES
1	14 janvier	<b>Présentation du cours</b>
2	21 janvier	(In)discipline et interdisciplinarité: recherche, identité et professionnalisme
3	28 janvier	Ordre mondial libéral et risques : prévisibilité, stabilité et linéarité
4	4 février Quizz 1	Risque et société assurantielle: généalogie et gouvernementalité
5	11 février	L'État-Providence et émergence du risque: perspectives institutionnelles et individuelles
6	18 février	Exercice ChatGPT et démarches méthodologiques
7	25 février Quizz 2	Relations internationales, droit international et risques : les transformations induites par la montée de l'autoritarisme, de l'extrême-droite et du fascisme
8	4 mars	<b>SEMAINE DE RELÂCHE / SEMAINE DE LECTURE</b>
9	11 mars	<b>RENCONTRES INDIVIDUELLES – PLANS DU TRAVAIL DE SESSION</b>
10	18 mars	Risques, surveillance numérique et montée de l'extrême-droite
11	25 mars Quizz 3	Risques, intelligence artificielle et technofascisme
12	1 <sup>er</sup> avril	Risques et gestions différenciées des mobilités
13	8 avril	Risques et transformations de l'environnement
14	15 avril Quizz 4	Risques, désobéissance et contestations sociales
15	22 avril	<b>Séance conclusive</b>

### LECTURES OBLIGATOIRES

\* Les lectures indiquées pourront être modifiées au courant de la session, suivant l'évolution du séminaire et en fonction des intérêts des étudiants.es.

Séance 1 14 janvier 2026	<b>Présentation du cours</b>
Séance 2 21 janvier 2026	<p><b>(In)discipline et interdisciplinarité : recherche, identité et professionnalisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Olivier Corten, <i>Discours de guerre, guerre de discours</i>, 90:1 Revue interdisciplinaire d'études juridiques 155-176 (2023).</li> <li>• David Grondin &amp; Anne-Marie D'Aoust, <i>Repenser la politique disciplinaire des Relations internationales : Pour une pédagogie indisciplinée des RI</i>, 46:4 Études internationales 405-442 (2015).</li> <li>• Martti Koskeniemi, <i>The Laws That Rule Us: The Legal Infrastructure of Global Capitalism</i>, n° 154 New Left Review 15-48 (2025).</li> </ul>
Séance 3 28 janvier 2026	<b>Ordre mondial libéral et risques depuis 1945: prévisibilité, stabilité et linéarité</b>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Daniel <b>Deudney</b> et John <b>Ikenberry</b>, <i>The Nature and Sources of Liberal International Order</i>, 25:2 Review of International Studies 179-96 (1999).</li> <li>• Pierre <b>Grosser</b>, <i>Comment écrire l'histoire des relations internationales aujourd'hui ? Quelques réflexions à partir de l'Empire britannique</i>, n° 10 Histoire@Politique 1-40 (2010).</li> <li>• Frédéric <b>Mégret</b>, « International Law as Law » dans James Crawford &amp; Martti Koskenniemi, dir., <i>The Cambridge Companion to International Law</i>, Cambridge University Press, 2012, 64-92.</li> <li>• Kenneth A. <b>Schultz</b>, <i>Holding the World Together? The Future of Territorial Order</i>, 79(S1) International Organization S209-S223 (2025).</li> </ul>
<p><b>Séance 4</b> 4 février 2026</p>	<p><b>Risque et société assurantielle: généalogie et gouvernementalité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ulrich <b>Beck</b>, <i>La politique des savoirs dans la société du risque</i>, n° 5:2 EcoRev' 5-8 (2001).</li> <li>• Soraya <b>Boudia</b>, « La genèse d'un gouvernement par le risque » dans Dominique Bourg, Pierre-Benoît Joly &amp; Alain Kaufmann (dir.), <i>Du risque à la menace. Penser la catastrophe</i>, Presses Universitaires de France, 2013, 57-76.</li> <li>• David <b>Grondin</b> &amp; Simon <b>Hogue</b>, « L'analyse critique de l'analyse du risque politique : entre l'échec de l'imagination et l'horizon infranchissable du calculable » dans Adib Bencherif &amp; Frédéric Mérand, dir., <i>L'analyse du risque politique : de la pratique à la théorie</i>, Presses de l'Université de Montréal.</li> <li>• Jean-Baptiste <b>Fressoz</b> &amp; Dominique <b>Pestre</b>, « Risque et société du risque depuis deux siècles » dans Dominique Bourg, Pierre-Benoît Joly &amp; Alain Kaufmann (dir.), <i>Du risque à la menace. Penser la catastrophe</i>, Presses Universitaires de France, 2013, 17-56.</li> </ul>
<p><b>Séance 5</b> 11 février 2026</p>	<p><b>L'État-Providence et émergence du risque: perspectives institutionnelles et individuelles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Philippe Robitaille-Grou, <a href="#"><u>Nouveau guide alimentaire américain : « On fait un pas 25 ans en arrière »</u></a>, Radio-Canada Info, 11 janvier 2026.</li> <li>• Marie-Claude Montambault, <a href="#"><u>La loupe nutritionnelle désormais obligatoire dans les épiceries</u></a>, Radio-Canada Info, 1<sup>er</sup> janvier 2026.</li> <li>• Gøsta <b>Esping-Andersen</b>, <i>Les trois mondes de l'État-providence : Essai sur le capitalisme moderne</i>, Presses universitaires de France, 2007, 21-49.</li> <li>• Joan <b>Tronto</b>, <i>Le risque ou le care?</i>, Presses Universitaires de France, 2012, 5-46.</li> <li>• Andrea <b>Smith</b>, « Not-Seeing: State Surveillance, Settler Colonialism, and Gender Violence » dans Shoshana Magnet &amp; Rachel Dubrofsky (dir.), <i>Feminist Surveillance Studies</i>, Duke University Press, 2015, 21–38.</li> <li>• Emmanuel <b>Henry</b>, <i>La fabrique des non-problèmes : ou comment éviter que la politique s'en mêle</i>, Presses de Sciences Po, 2021, 53-94.</li> </ul>
<p><b>Séance 6</b> 18 février 2026</p>	<p><b>Exercice ChatGPT et démarches méthodologiques</b></p>
<p><b>Séance 7</b></p>	<p><b>Relations internationales, droit international et risques dans un contexte de remise en cause de l'ordre libéral</b></p>

<p>25 février 2026</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vladimir Safatle (2024). Penser après Gaza. Déshumanisation, traumatisme et philosophie comme frein d'urgence, Contretemps : revue de critique communiste, 19 juin. <a href="https://www.contretemps.eu/penser-apres-gaza-deshumanisation-traumatisme-">https://www.contretemps.eu/penser-apres-gaza-deshumanisation-traumatisme-</a></li> <li>• William Clapton, <i>Risk in International Relations</i>, 25:3 International Relations 280-295 (2011).</li> <li>• World Economic Forum, <i>The Global Risks Report, 20<sup>th</sup> ed.</i>, 2025, en ligne: <a href="https://www.weforum.org/publications/global-risks-report-2025/">https://www.weforum.org/publications/global-risks-report-2025/</a></li> <li>• White House, National Security Strategy (November 2025), <a href="https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2025/12/2025-National-Security-Strategy.pdf">https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2025/12/2025-National-Security-Strategy.pdf</a></li> <li>• André Noël &amp; Jean-Philippe Thérien, <i>Left and Right as a Narrative of the Global</i>, 16:4 Global Policy 504-513 (2025).</li> </ul>
<p>Séance 8 4 mars 2026</p>	<p style="text-align: center;"><b>Semaine de relâche / Semaine de lecture</b> <b>2-6 mars 2026</b></p>
<p>Séance 9 11 mars 2026</p>	<p style="text-align: center;"><b>Rencontres individuelles</b></p>
<p>Séance 10 18 mars 2026</p>	<p style="text-align: center;"><b>Risques, surveillance numérique et montée de l'extrême-droite</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Podcast</li> <li>• Ugo Palheta, <i>Fascisme. Fascisation. Antifascisme.</i>, Contretemps, 28 septembre 2020.</li> <li>• Olivier Aïm, <i>Les théories de la surveillance: du panoptique aux Surveillance Studies</i>, Armand Colin, 2020, 175-190.</li> <li>• Antoine Garapon et Jean Lassègue, <i>Le code contre la loi</i>, Mai(5) Esprit, 93-102 (2025).</li> <li>• David Lyon, "Surveillance Capitalism Meets the Pandemic: Surveillance Challenges to the 'Social Contract'" dans Cecilia Biancalana &amp; Eric Montigny, dir., <i>Artificial Democracy: The Impact of Big Data on Politics, Policy, and Polity</i>, UBC Press, 2025, 157-175.</li> <li>• Chenchen Zhang, <i>Postcolonial Nationalism and the Global Right</i>, 144 Geoforum 103824 (2023).</li> <li>• Alex Stoffel, <i>End of the Rainbow: Sex, Empire, and the New Right</i>, RS21, 14 août 2025.</li> </ul>
<p>Séance 11 25 mars 2026</p>	<p style="text-align: center;"><b>Risques, intelligence artificielle et technofascisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jonathan Duran Folco, <i>L'USP en conversation – Épisode 1 – L'intelligence artificielle : au service de qui et de quoi?</i>, 4 février 2025.</li> <li>• Les décrypteurs, <i>Pourquoi l'internet est brisé, et comment le réparer? Avec Cory Doctorow</i>, 27 décembre 2025.</li> <li>• France Culture, <i>La brologarchie, ou les "frères" oligarques de la Silicon Valley</i>, 12 février 2025.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Swati Srivastava, <i>Algorithmic Governance and the International Politics of Big Tech</i>, 21:3 Perspectives on Politics 989–1000 (2023).</li> <li>• Tristan <b>Mattelart</b>, <i>Facebook comme acteur des relations internationales. Une étude d'Internet.org, son projet de connecter le monde</i>, 245(3) Réseaux 225-274 (2024).</li> </ul>
<p><b>Séance 12</b> 1<sup>er</sup> avril 2026</p>	<p style="text-align: center;"><b>Risques et gestions différenciées des mobilités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Amnistie Internationale</b>, <a href="#"><u>Projet de loi C-12 : Mémoire présenté au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration (CIMM)</u></a>, 11 novembre 2025,</li> <li>• <b>New Yorker</b>, <a href="#"><u>ICE's New-Age Propaganda</u></a>, 31 décembre 2025.</li> <li>• Nandini <b>Dey</b>, <i>Subjects, Aliens, and Undesirables: Managing Mobility and Insecurity in the British Empire</i>, 56:2 Security Dialogue 116-132 (2024).</li> <li>• Shahram <b>Khosravi</b>, <i>The "Illegal" Traveller: An Euto-Ethnography of Borders</i>, 15:3 Anthropologie sociale 321-334 (2007).</li> <li>• Oriana <b>Philippe</b>, <i>L'arme juridique en action aux confins de la France et de l'Italie</i>, 36 :1 Revue européenne des migrations internationales 95-106 (2020).</li> <li>• Perisa <b>Davutoglu</b>, <i>The Architecture of Containment: Refugee Protection in a Postliberal Order</i>, 79(S1) International Organization S180-S193 (2025).</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Évaluation des enseignements</b></p>
<p><b>Séance 13</b> 8 avril 2026</p>	<p style="text-align: center;"><b>Risques et transformations de l'environnement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>France Culture</b>, <a href="#"><u>Traité de l'espace : la guerre des étoiles n'a pas (encore) eu lieu</u></a>, 18 novembre 2023.</li> <li>• Alexis <b>Riopel</b>, <a href="#"><u>Pour la première fois, Deep Sky stocke du CO<sub>2</sub> atmosphérique dans le sous-sol</u></a>, Le Devoir, 20 août 2025.</li> <li>• <b>Cour internationale de Justice</b>, <a href="#"><u>Avis consultatif concernant les obligations des États en matière de changement climatique</u></a>, 23 juillet 2025, <b>paragraphe 274 – 300</b>.</li> <li>• Cameron <b>Harrington</b> et Clifford <b>Shearing</b>, <i>Security in the Anthropocene: Reflections on Safety and Care</i>, Bielefeld, Transcript, 2017, 109-140.</li> <li>• Anne <b>Orford</b>, <i>Reparations, Climate Change, and the Background Rules of International Law</i>, 119:3 American Journal of International Law 452-483 (2025).</li> <li>• Diégo <b>Landivar</b> &amp; Émilie <b>Ramillien</b>, <i>Savoirs autochtones, « nature-sujet » et gouvernance environnementale : une analyse des reconfigurations du droit et de la politique en Bolivie et en Équateur</i>, n° 81 Autrepart 135-158 (2017).</li> </ul>
<p><b>Séance 14</b> 15 avril 2026</p>	<p style="text-align: center;"><b>Risque, désobéissance et contestations sociales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ian <b>Hurd</b>, <i>World Order from Birmingham Jail</i>, 38:2 Ethics &amp; International Affairs 152-161 (2024).</li> <li>• <b>Robyn Maynard</b> &amp; Leanne Betasamosake <b>Simpson</b>, <i>Chorégraphies pour le vivant</i>, Montréal, Mémoire d'encrier [traduction], 2024, extraits.</li> <li>• <b>Aimé Césaire</b>, <i>Discours sur le colonialisme</i>, 1950, extraits</li> <li>• Bernard <b>Dréano</b>, <i>Se réunir, contester, manifester Contre-sommets et forums internationaux</i>, n° 48 EcoRev' 135-143 (2020).</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Frédéric <b>Mégret</b>, <i>Le droit international peut-il être un droit de résistance ? Dix conditions pour un renouveau de l'ambition normative internationale</i>, 39:1 <i>Études internationales</i> 39-62 (2008)</li><li>• Chaniqua D. <b>Simpson</b> et al., <i>Uses of Anger, Love, and Joy: Emotions in Black Resistance</i>, 19:12 <i>Sociology Compass</i>: e70146 (2025).</li><li>• Robert Croft, <i><u>Rebuilding Democracy in the Age of Brain Rot</u></i>, <i>The Fulcrum</i>, 23 novembre 2025.</li><li>• George Lakey, <i><u>Can nonviolent Struggle defeat a Dictator? This Database emphatically says Yes</u></i>, <i>Informed Comment</i>, 23 janvier 2025.</li></ul>
Séance 15 22 avril 2026	SÉANCE CONCLUSIVE

## **Les procédures à suivre en cas d'absence :**

Pour une absence de cinq jours moins, aucun billet médical n'est requis lorsque :

- Une évaluation était prévue ;
- La présence compte dans l'évaluation.

Dans ces cas, l'étudiant-e doit remplir et transmettre le [formulaire](#) de déclaration d'absence à l'enseignant-e dans les cinq jours ouvrables.

Si ces conditions ne s'appliquent pas, aucune déclaration n'est exigée, mais le rattrapage demeure obligatoire.

Un billet médical est requis pour toute absence de plus de cinq jours lorsqu'une reprise ou une prolongation est demandée.

# CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES  
ET DE MONITORAT POUR  
LES ÉTUDIANT.E.S EN  
SCIENCE POLITIQUE

---

LOCAL R-3485

---

DU LUNDI AU JEUDI:  
DE 11H À 16H

Facebook: Centre Paulo-Freire  
Instagram: Centrepaulo  
Youtube: Centre Paulo Freire



## ENTENTE D'ÉVALUATION

### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

### 6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

## ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

## CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

**Pour les étudiant.e.s** de la Faculté de science politique et de droit, le CDP..

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au [politique.cdp.fspd@uqam.ca](mailto:politique.cdp.fspd@uqam.ca)

**Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM**

## Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de [formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel](#).

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au [harcelement.uqam.ca](http://harcelement.uqam.ca)

### **Pour plus d'information :**

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique\\_no\\_16\\_2.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf)

**Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le**

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886 ; [harcelement@uqam.ca](mailto:harcelement@uqam.ca); [harcelement.uqam.ca](http://harcelement.uqam.ca)

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185 ; [vie-etudiante.uqam.ca](http://vie-etudiante.uqam.ca)

Service de la prévention et de la sécurité :

514 987-3131

**Politique n°42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement**

**(extraits)**

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

**Situation pouvant mener à du harcèlement**

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

**La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté.**

Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

**Pour plus d'information :**

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)  
514 987-3000, poste 0886 ; [harcelement@uqam.ca](mailto:harcelement@uqam.ca); [harcelement.uqam.ca](http://harcelement.uqam.ca)

Soutien psychologique (Services à la vie  
étudiante)  
514 987-3185 ; [www.vie-etudiante.uqam.ca](http://www.vie-etudiante.uqam.ca)

Service de la prévention et de la sécurité :  
514 987-3131

**Informations sur les Services à la vie étudiante**

Les Services à la vie étudiante accompagnent les étudiantes et étudiants dans la réussite de leur parcours universitaire.

Bureau des services-conseils (**soutien psychologique, bien-être aux études, information scolaire et insertion professionnelle, orientation, emploi**) : pour prendre rendez-vous, communiquez au 514 987-3185 ou par courriel à [services-conseils@uqam.ca](mailto:services-conseils@uqam.ca).

Bureau de l'**aide financière** : pour prendre rendez-vous, écrivez à [aidefinanciere@uqam.ca](mailto:aidefinanciere@uqam.ca)

Concernant les **bourses**, pensez à consulter Le Répertoire institutionnel des bourses d'études (RIBÉ) et écrivez à [bourses@uqam.ca](mailto:bourses@uqam.ca) pour toute question.

Consultez les informations et l'ensemble des coordonnées et services offerts par les Services à la vie étudiante à l'adresse suivante : [vie-etudiante.uqam.ca](http://vie-etudiante.uqam.ca)

- Documenter la situation (qui, quoi, comment, quand, où), rassemblez toutes les pièces qui constitue la preuve et faites un signalement sur l'application Infractions académiques
- Communiquez avec la ou le responsable des infractions académiques de votre Faculté si vous avez besoin d'aide pour préparer le rapport de signalement ou pour identifier la ou les bons articles du R18 (identification des infractions). Si vous invoquez le « mauvais » article, le signalement ne pourra pas être retenu.
- Tant que la doyenne, le doyen de la Faculté ou le Comité facultaire sur les infractions de nature académique ne se seront prononcés sur le signalement, la personne étudiante est innocente; vous ne pouvez pas lui imposer une sanction. Vous devez la laisser poursuivre ses activités dans le cadre de votre cours.

#### **Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée**

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions académiques](#);
2. Enquête effectuée par le, la responsable facultaire du dossier Infraction Académique ([liste des responsables](#));
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique. Si la preuve est insuffisante, la doyenne ou le doyen ne retient pas le signalement;
4. Le Comité facultaire sur les infractions de nature académique étudie le dossier et rend une décision (présence ou non de l'infraction, des infractions reprochées, sanction(s) appropriée(s) compte tenu du contexte, le cas échéant); il peut rendre une décision sur dossier ou à la suite d'une audience à laquelle la personne étudiante visée ainsi que des témoins expriment leur point de vue;
5. La décision officielle est communiquée à la personne étudiante par la, le registraire;  
La personne étudiante a un droit un recours : elle peut déposer une demande d'appel auprès du Vice-rectorat à la Vie académique.

Pour plus d'information, [communiquez avec la, le responsable de votre Faculté/École](#) ou avec [Annie Proulx](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique et secrétaire du Comité permanent de révision du R18.